

MOTION

N° 132

adoptée

SÉNAT

le 19. juin 1985

SECONDE. SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

MOTION

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés.

Le Sénat a adopté la motion dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 378 (1984-1985).

Article unique.

En application de l'article 11 de la Constitution et des articles 67 et suivants de son règlement, le Sénat propose au Président de la République de soumettre à référendum le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 juin 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.